

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

GROSSE QUESTION

Dans la discussion à laquelle les crédits supplémentaires, demandés pour l'année 1901, ont donné lieu à la Chambre des députés, le ministre des finances, M. Rouvier, a prononcé un discours qui a produit une profonde impression. Combien serait-il à souhaiter qu'elle fût salubre et durable.

M. Rouvier a parlé de la situation financière en ministre dès longtemps rompu à l'étude des questions budgétaires qui méritent à cette heure, comme le disait naguère la déclaration ministérielle, « toute l'attention du Parlement ».

Avec beaucoup de raison il a rappelé que la France est loin d'être la seule nation qui se heurte, en ce moment, à des difficultés et à des mécomptes ; ceux-ci résultant pour l'Europe presque tout entière d'une série de faits qui, on peut l'espérer, ne seront que transitoires, encore bien qu'on ne puisse considérer comme telles des charges militaires dont l'allègement serait indispensable pour rendre à la plupart des budgets européens un peu de cette élasticité qui leur fait de plus en plus défaut.

Non sans clairvoyance et non sans courage, dans ce discours, M. Rouvier a fait observer que, trop souvent, — qu'il s'agisse de politique militaire, navale ou coloniale, du développement de l'instruction publique ou des institutions philanthropiques, — les Chambres entraînent le Gouvernement à un excès de dépenses qui est de moins en moins en rapport avec l'état actuel du budget.

Rien n'est plus fondé que cette remarque ; pour le constater il suffit de se remémorer les circonstances récentes dans lesquelles, pour l'exécution de programmes à longue échéance, d'énormes sacrifices ont été démontrés indispensables. Or, c'est à l'heure même où le pays paraît avoir atteint la limite de ses forces contributives qu'on lui demande un aussi considérable effort.

Souvent la presse française, appréciant la situation d'une puissance voisine, a indiqué ce qu'il y a de dangereux dans ce qu'on appelle la *mégalo-manie*, autrement dit le goût des vastes projets ou des vastes entreprises que les ressources dont on dispose ne permettent guère de mener à bien. C'est contre une tendance semblable que l'opinion publique a le strict devoir de réagir et de mettre en garde le Parlement.

Pris en soi, chacun des projets de loi de la nature de ceux que nous venons de rappeler est presque toujours digne de sympathie et d'approbation. Il n'est pas douteux, cependant que si, sans tenir un compte suffisant des possibilités d'exécution, l'on veut poursuivre simultanément la réalisation de tous ces projets, le budget ne pourra y faire face.

D'année en année, de ces dépenses excessives il résultera une gêne, un embarras plus marqué qui se traduira finalement par la nécessité de créer de nouveaux et lourds impôts.

Il n'est que temps de s'arrêter dans cette voie : elle ne pourrait que conduire le pays vers un abîme financier inconnu depuis l'époque de la Révolution française.

Le ministre des finances a donc bien fait de rappeler à la Chambre quelques-unes de ces vérités qu'il n'est guère agréable d'entendre, mais qu'il est sage de ne pas oublier trop longtemps.

Plus que jamais, il faut prendre garde au fléchissement des recettes inhérent aux réformes d'impôts et ne pas affaiblir nos ressources avant d'avoir trouvé le moyen de les remplacer, si toutefois il est possible de le faire. Mais ce qu'il faut surtout encore une fois se rappeler, c'est, comme l'a indiqué M. Rouvier, que la Chambre doit plus que jamais se montrer sévère pour les dépenses qu'elle autorise, au lieu de prendre elle-même l'initiative de ces dépenses, « car, si l'on veut tout faire à la fois, il n'y a ni ressources nationales ni génie financier qui le permettent. »

On disait autre fois pour évoquer un mot célèbre, bien souvent répété : « Faites moi de bonne politique ; je vous ferai de bonnes finances. » Aujourd'hui l'on n'exagérerait rien en disant que nous sommes à une heure où sans de bonnes finances on ne saurait avoir une bonne politique.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juillet 1902

Présidence de M. Léon Bourgeois, président. La Chambre doit nommer quelques uns de ses membres dans un certain nombre de commissions supérieures et extra parlementaires. Mais le quorum n'est pas atteint.

M. Combes, président du Conseil, dépose et lit un projet de loi relatif à la question du gaz à Paris.

Puis M. Gauthier de Clagny a la parole pour le dépôt de sa proposition d'amnistie générale pour laquelle il demande l'urgence.

Il lit l'exposé des motifs qui explique que l'amnistie doit comprendre les condamnés de la Haute-Cour.

C'est surtout en faveur de ceux-là que M. Gauthier de Clagny dépose son projet, que soutiennent tous les nationalistes.

En votant l'urgence, la Chambre, dit l'orateur, prouvera des sentiments généreux vis à vis des proscrits.

M. Combes repousse l'urgence.

M. Edmond Lepelletier demande que l'urgence soit votée ; l'amnistie serait la seule façon de ramener l'apaisement dans le pays.

M. Gauthier de Clagny parle à nouveau : il dit que l'amnistie s'imposera un jour ou l'autre, et qui sait, dit-il, si le gouvernement n'aura pas besoin quelque jour du concours des nationalistes pour lutter contre les exigences du socialisme.

M. Combes président du Conseil répond : « Ce jour-là, je m'en irai. »

M. Boutard déclare que pour lui il votera contre l'amnistie, car il ne veut pas voir rentrer en France Déroulède et Habert.

M. Bepmale se déclare également opposé à l'amnistie.

Puis, l'urgence est repoussée par 330 voix contre 179.

La proposition de M. Gauthier de Clagny ainsi que deux propositions de MM. Sembat et Constants, et une de M. Lasies relatives à l'amnistie, sont renvoyées à la commission d'initiative.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 1^{er} juillet 1902

Présidence de M. Fallières président.

Au début de la séance, M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Abeille, sénateur de la Haute-Garonne, décédé subitement lundi au Sénat.

Le Sénat reprend la discussion de la loi mili-

taire. M. de Tréveneuc défend son contre-projet par lequel il réclame la réduction du service militaire à un an, moyennant un rengagement de 500,000 sous-officiers, caporaux et soldats.

M. de Tréveneuc critique ensuite le projet de M. Rolland, projet dit-il, que le pays ne comprend pas.

Il s'efforce d'établir que par le service d'un an, l'armée sera plus forte et les dépenses pour le pays moins considérables.

M. de Tréveneuc demande le renvoi de son contre-projet à la commission de l'armée pour complément d'études.

M. le général André combat le contre-projet de M. de Tréveneuc : il en démontre les erreurs et les dangers, et en demande le rejet.

Le renvoi du contre-projet à la commission de l'armée demandé par M. de Tréveneuc est repoussé par 207 voix contre 59.

M. de Montfort soutient également une motion tendant à ne limiter le nombre des libérations après deux ans de service que dans la limite des rengagements obtenus pour renforcer les cadres.

Il demande le renvoi de son contre-projet à la commission de l'armée.

M. le général André s'oppose à ce renvoi, qui est rejeté par 175 voix contre 93.

La suite est renvoyée à la prochaine séance, à lundi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le conseil a désigné le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine ; son choix s'est porté sur M. Beau, ministre de France à Pékin. Le successeur de M. Beau sera nommé ultérieurement.

M. Beau est né le 26 janvier 1847 ; licencié en droit, il entra, en 1893, au ministère des affaires étrangères, fut nommé secrétaire auprès de l'ambassade de France au Quirinal et revint à Paris comme chef de bureau et du personnel. Il fut, avec M. Delcassé, en 1898, chef du cabinet du personnel et du secrétariat ; officier de la légion d'honneur en 1900, ministre plénipotentiaire de deuxième classe, envoyé extraordinaire à Pékin, il a signé le 7 septembre 1901 le protocole final du traité de paix avec la Chine.

Les ministres se sont ensuite entretenus des interpellations déposées au Sénat et à la Chambre. Le président du conseil et le ministre de la justice ont fait connaître le sens des déclarations qu'ils feront en réponse à ces interpellations.

Gauche républicaine

En prenant possession de la présidence de la gauche républicaine, M. Eugène Guérin a prononcé un discours dont voici les passages essentiels :

« Dégagés de tout esprit sectaire, nous n'en sommes que plus à l'aise pour répudier formellement toute complaisance et toute compromission avec l'équivoque nationaliste et avec son alliée la réaction cléricale ; mais nous ne saurions davantage soutenir une politique qui ne serait pas assez sûre d'elle-même pour s'affranchir de la protection des collectivistes et des révolutionnaires. Le Sénat a pris en considération une proposition d'abrogation de la loi de 1850 ou plutôt de ce qui reste de cette loi ; ce vote ambigu et négatif pose mais ne résout pas le problème de l'organisation de l'enseignement entre les divers systèmes proposés, monopole universitaire, stage scolaire, liberté ; il faut choisir, notre choix est fait. Sans rien abandonner des droits supérieurs de l'État, ni de nos préférences sur l'enseignement public,

nous sommes pour la liberté sous la surveillance et le contrôle effectifs de l'État avec les garanties nécessaires de capacité et de grades. Nous ne saurions permettre que, sous prétexte de liberté, on pût impunément enseigner à nos enfants le mépris des lois de la Constitution et la haine des principes sur lesquels repose la société moderne. Tout aussi nécessaire nous paraît le respect de la liberté du travail. Nous demandons que la loi de 1884 ne soit point détournée de son but et qu'elle soit appliquée dans son esprit.

Le syndicat doit être ce que la loi a voulu qu'il fût, un groupement purement professionnel. »

M. Guérin ne se prononce pas sur la question du service militaire de deux ans, non plus que sur la situation financière. Il se borne à conseiller la prudence et termine en prêchant l'apaisement.

Les fonctionnaires

Hier matin, à dix heures, le président du conseil a reçu une délégation du comité exécutif du parti radical et radical socialiste. La délégation a entretenu le président du conseil du mouvement administratif en préparation et a insisté sur la nécessité de remplacer un certain nombre de préfets et sous-préfets, dont la conduite a donné lieu à de vives critiques. Le président du conseil tout en faisant des réserves, a promis de tenir le plus grand compte de cette démarche, qui était faite au nom du comité exécutif du parti auquel il a appartenu jusqu'à sa nomination au ministère.

Commission des Crédits

La commission des crédits s'est réunie mardi.

Elle a d'abord entendu le ministre des finances sur la manière dont il entend appliquer les mesures proposées dans son projet pour faire disparaître, en 1903, les conséquences de l'amendement Lemoigne.

Tout en consolidant les dégrèvements accordés aux départements qui ont été diminués, il appartient aux conseils généraux de corriger les lois d'établissement des budgets départementaux, conséquence de la nouvelle répartition en ce qui concerne les centimes départementaux. L'attention des assemblées départementales sera appelée, avant la session d'août, sur l'usage qu'elles peuvent faire de leur droits.

Relativement à l'impôt sur le revenu MM. Combes et Rouvier ont déclaré qu'ils s'en référaient aux indications de la déclaration ministérielle et ne pouvaient pas préciser actuellement les points principaux de leur projet.

M. Rouvier espère qu'il pourra déposer son projet d'impôt sur le revenu à brève échéance, après le dépôt du projet de budget.

Consulté sur la façon dont il équilibrerait le budget de 1903, M. Rouvier a fait entendre que pour assurer cet équilibre, il serait nécessaire de faire le sacrifice de divers privilèges fiscaux trop coûteux pour le Trésor, et il a ajouté qu'il comptait bien raffermir la situation actuelle sans avoir recours à un emprunt.

M. Combes a déclaré que l'intention du gouvernement est de rappeler les Chambres en octobre, et de déposer le projet de budget dès la rentrée. La commission a ensuite entendu le directeur des contributions directes sur divers amendements.

Elle s'est occupée d'un crédit supplémentaire de sept millions, demandé pour éviter le licenciement dont sont menacés plusieurs milliers d'ouvriers des arsenaux de la guerre, en commençant de suite les travaux prévus pour l'exercice prochain.

Les établissements congréganistes

M. de Ramel a déposé une demande d'interpellation au garde des sceaux sur la violation du droit de propriété et des garanties judiciaires qui le protègent par suite de la mise sous scellés des immeubles occupés par des écoles dont le décret du 28 juin ordonne la fermeture.

Un ballon à 14.000 mètres

En se rendant dans une des propriétés de ses parents, M. Désiré Marteau, fils du maire de Prein, a découvert, éventré sur un arbre un ballon sonde, sur la nacelle duquel se trouvait un pli adressé à la personne qui le trouverait. Le pli contenait des instructions pour le renvoi du ballon à l'observatoire de Trappes (Seine-et-Oise). M. Désiré Marteau se conforma scrupuleusement aux recommandations et renvoya l'aérostat et ses agrès au lieu indiqué.

A l'observatoire de Trappes, le résultat des observations enregistrées par les appareils ont montré que ce ballon s'est élevé à une hauteur de 14.000 mètres et qu'il a rencontré une température de 57 degrés au-dessous de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie en date du 1^{er} juin, M. Lagréze, instituteur à Sauliac, est nommé adjoint stagiaire à Cahors (rue du Lycée), en remplacement de M. Calmette, décédé.

M. Buzenac, instituteur à Pomarède, est nommé à Cézac.

M. Aldebert, instituteur à Cézac, est nommé à Pomarède.

Les grandes manœuvres d'automne

Les prochaines grandes manœuvres des 16^e et 17^e corps d'armée commenceront vraisemblablement le 30 août pour finir le 9 septembre. La concentration des troupes s'effectuera aux environs de Castelnaudary, et la dislocation se fera le 10 à Toulouse.

Les manœuvres seront divisées en trois parties, dont la première, qui ne comprendra que des manœuvres de division contre division, ira du 30 août au 1^{er} septembre avec repos le 2. La deuxième partie comprendra des manœuvres de corps d'armée, et un jour de repos la séparera de la troisième (manœuvres d'armées), qui sera clôturée elle-même par la grande revue du 9 septembre.

A partir du 3 septembre, le général Brugère, inspecteur d'armée, dirigera personnellement les opérations sur le terrain. L'artillerie de corps ne participera qu'aux manœuvres des deux dernières périodes.

CAHORS

Brevet élémentaire

Voici le résultat définitif du brevet élémentaire pour les garçons :

70 avaient subi les épreuves écrites :

32 avaient été admis.

28 ont été définitivement reçus.

Ce sont :

MM. Ayot, Balax, Bordes, Batut, Bigou, Bonnet, Bouysset, Bugès, Cantarel, Chastagnol, Coldefy, Desplats, Ferran, Filtes, Génès, Hervé, Lacavalerie, Lacoste, Marty, Meynard, Nouvelle, Oulhères, Pons, Pradayrol, Rastel, Rayzal, Storck, Village.

Dévouement à la République !!

A ceux qui croient encore aux bons sentiments que certains fonctionnaires nourrissent à l'égard de la République ; à ceux qui, de trop bonne foi s'imaginent encore que l'apaisement est une chose acquise entre tous les Français et que le gouvernement de la République n'emploie que de loyaux serviteurs, nous dédions ces quelques lignes que nous trouvons dans l'*Express du Midi*, à la rubrique : « *Souscriptions en faveur des prêtres spoliés.* » Nous lisons :

« Un capitaine de gendarmerie qui regrette de ne pouvoir coffrer la bande d'escrocs qui nous pressure » 5 fr.

Eh bien en voilà au moins un qui exprime carrément sa façon de pensée ; il ne l'envoie pas dire au gouvernement qui en frappant quelques séditieux n'a fait que son devoir.

Ce pandore... anonyme triplement galonné doit être certainement un homme de conviction... et il doit faire consciencieusement son service.

Le procureur de la République qui a l'insigne honneur (?) d'avoir ce citoyen sous ses ordres, peut être confiant quand il lui ordonnera de mettre la main au collet de quelques beaux messieurs malpropres mais appartenant au monde pieux....

Ne nous étonnons point dès lors si la frontière est si facilement franchie....

Si encore cet état d'âme était particulier au souscripteur de l'*Express du Midi* !

Mais... qui saura combien de gens de son espèce pensent comme lui !

Avec des serviteurs comme ce capitaine, le gouvernement peut être tranquille, car c'est évidemment lui qui est désigné dans cette gracieuse expression « *la bande d'escrocs qui nous pressure !* »

Comme c'est bien dit !

Et après avoir exprimé de tels sentiments à l'égard des républicains, les cléricaux s'étonneront et crieront à l'infamie, quand le gouvernement adressera aux préfets une circulaire — qui, généralement ne sera pas appliquée, — leur recommandant de prendre des mesures pour que tout avancement ou toute faveur ne soit accordé qu'aux fonctionnaires républicains !!!

Mais à Cahors et dans le département, nous ne possédons point de ces fonctionnaires !

Ceux qui ont les faveurs les méritent, et jamais on n'en a vu se faire les agents électoraux de candidats hostiles à la République.

Tous, au contraire, ont leurs enfants dans les écoles de l'Etat, et qu'on le sache, ce n'est pas par prudence, mais bien par conviction.....

A Cahors, dans le département du Lot, tout marche conformément aux désirs du gouvernement !...

Ainsi l'ingérence cléricale n'a pas existé lors des dernières élections... et aujourd'hui toutes les congrégations sont en règle avec la loi.....

Tout est pour le mieux chez nous : ne nous plaignons donc pas !!!... mais plaignons les départements qui souffrent de cette calamité : les fonctionnaires cléricaux et les congrégations récalcitrantes.

LA RÉD.

N-B. — Il faut que nous fassions cependant une exception : il y a UN fonctionnaire du Lot qui est nettement contre le gouvernement. C'est dans la liste de souscription pour les prêtres spoliés, publiée aujourd'hui par l'*Express*, que nous le trouvons.

« Un fonctionnaire du Lot qui envoi son respect aux prêtres spoliés et jette son mépris à la face de Combes..... 1,05. »

Que l'administration à laquelle appartient ce fonctionnaire doit être bien servie.

En voilà un au moins qui emploie bien l'argent qu'il vole à la République ; et avec ça il n'est pas large, le monsieur : 1,05 !!!

SIMPLE QUESTION

Nos confrères cléricaux pourraient-ils nous dire pourquoi le train de Capdenac arrivant à Cahors, à 9 heures 30', mardi, jour de la foire a stoppé à deux cents mètres environ de Cajarc ?

Avant peu nous serons fixés sur le petit accident survenu... au train : et dès que notre enquête sera terminée nous en ferons connaître les résultats ; mais est-ce que déjà nos confrères cléricaux ne pourraient pas nous donner quelques renseignements précis ?

Le monopole de l'alcool

Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu à Toulouse, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, la conférence de M. Chaigne, député de La Réole, sur le monopole de l'alcool.

Devant un nombreux public, M. Chaigne, fréquemment applaudi, a développé son sujet et montré les avantages qu'il y aurait pour l'Etat et pour l'hygiène de monopoliser l'alcool.

A la fin de la conférence très applaudie de M. Chaigne, l'ordre du jour suivant a été acclamé :

« Près de trois cents personnes réunies dans le grand amphithéâtre de la Faculté de

médecine, après avoir entendu le conférencier, M. Chaigne, député de la Gironde, sur le monopole de l'alcool, émettent le vœu que le gouvernement appuie le projet de loi du monopole de la vente de l'alcool, à condition qu'une part des bénéfices ainsi réalisés par l'Etat soient affectés au dégrèvement de l'impôt foncier. »

Les orages

De toutes les communes sur lesquelles l'orage de lundi s'est abattu, nous recevons des correspondances navrantes, affirmant que partout la pluie et la grêle ont causé de terribles ravages.

Les récoltes de l'année sont perdues ; le blé, le tabac sont totalement détruits ; et la vigne elle-même peut être considérée pour cette année au moins comme improductive.

Cet épouvantable désastre a jeté la consternation dans les communes ainsi éprouvées : la misère s'annonce grande pour l'hiver prochain, et les populations sont plongées dans le plus violent désespoir.

Le désastre de lundi est irréparable ; mais la misère ne peut-elle pas être enrayée ?

Ne pourrait-on soulager dans la mesure du possible nos malheureuses populations agricoles dont tout le labeur est irrémédiablement perdu ?

On devrait faire appel aux sentiments de solidarité de tous ceux qui sans en être victimes, sont témoins de ces misères.

Ces appels seraient certainement entendus ; mais en attendant cette manifestation de solidarité, les pouvoirs publics pourraient soulager la misère des cultivateurs de notre contrée.

Il appartient dès lors, à nos représentants au Sénat et à la Chambre, MM. Costes et Rey, de faire le nécessaire pour atténuer le plus possible la détresse des malheureuses victimes du cyclone du 30 Juin.

Leur bienveillante sympathie, nous le savons, est acquise aux braves populations de notre contrée si éprouvées ; et c'est pourquoi, nous espérons, que par eux, la misère dont est menacé l'arrondissement de Cahors, sera en partie évitée.

Tribunal Correctionnel

Dans l'audience du 2 juillet le tribunal jugeant correctionnellement a condamné à 6 jours de prison, le nommé Lelan, âgé de 29 ans, inculpé de vagabondage.

A cette audience a été jugée la femme Laborie Marie, 51 ans, servante chez M. David, ancien commis des Ponts et Chaussées.

Nous avons raconté dans notre numéro de mardi, les faits qui ont amené la femme Laborie devant le tribunal.

A l'audience, la femme Laborie s'élève avec acrimonie contre son patron blessé grièvement à la tête, contre la police, contre les voisins.

Elle se plaint d'avoir été fortement maltraitée, et pour le prouver, oubliant la pudeur qui sied tant à une fiancée, la femme Laborie enlève son corsage et met à nu les bras, une partie de la poitrine en affirmant que le tout est couvert de bleus.

Cette exhibition provoque l'hilarité générale.

Malgré ses charmes offerts de si bonne grâce aux regards de tous, la femme Laborie est condamnée à 6 jours de prison.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 3 ET 6 JUILLET 1902

Allegro Militaire,	Brunet.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.),	Auber.
Toujours ou Jamais (valse),	Waldteufel.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Polka des Clowns,	Allier.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénelon.

Foire du 1^{er} juillet

La foire du 1^{er} juillet n'a pas été très importante.

Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos : attelages, cours des derniers marchés, avec une légère baisse ; porcelets de 15 à 25 fr. la pièce selon grosseur ; moutons gras, de 0,60 à 0,70 le kilo ; brebis pour l'élevage, cours des derniers marchés ; blé en vente 60 hectolitres ; vendus 52 ; prix moyen, 21,25 l'hectolitre ; mais 40 hectolitres ; vendus 33 ; prix moyen, 15 fr. l'hectolitre volailles grasses 0,65 le 1/2 kilo ; canards 0,60 le 1/2 kilo ; poulets 0,80 le 1/2 kilo ;

dindes 0,55 le 1/2 kilo ; lapins 0,40 le 1/2 kilos ; œufs 0,70 la douzaine : oisons à 5 fr. la paire ; jeunes canards, de 1,50 à 2,50 la paire.

La laine, 0,60 le 1/2 kilo.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 5 juillet 1902

Naissances

Sastres Jean-Henri, impasse Bessières.
Veyres Honorine-Louise, à Larozière.

Publications de mariages

Dubernard de Saget Georges-Henri-Thérèse-Marie Joseph, lieutenant au 7^{me} de ligne et Faucher de Corn Carite-Geneviève, sans profession.

Lescale Pierre, chiffonnier et Laborie Marie, fille de service.

Calmette Jean, cultivateur et Martory Jeanne, sans profession.

Décès

Cadillac Marguerite, veuve Burdes, 86 ans, sans profession, rue de l'Université, 6.

De Valon François-Gaëtan-Arthur, ancien député, 66 ans, boulevard Gambetta, 16.

Desprat Pierre, terrassier, 68 ans, à l'hospice.

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le jeudi 10 juillet à 6 heures 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Laguépie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Grolejac, Cazouls, Creysse, Mouleydier, la Rivière-de-Mansac, la Reyssegue, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Aulaire, Thiviers, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris-Austerlitz aura lieu le vendredi 18 juillet à 2 heures 20 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR

(Timbre-quittance de 0 fr. 10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguépie et des stations intermédiaires comprises entre divers points. A Paris-Austerlitz : 2^e classe 45 fr. 3^e classe 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Maureuil, Sauveterre-la-Lémance, Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 41 fr. 3^e classe 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Saint-Cirq-Madelon, Cazouls, Creysse-Monteydier, la Rivière-de-Mansac, le Ressège, Mussidan, Soubie, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzerac, Saint-Aulaire, Coujours, la Croix-Rouge, la Coquille et des stations intermédiaires. A Paris Austerlitz : 2^e classe 33 fr. 3^e classe 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102, du samedi 5 juillet inclus, au jeudi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les Tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

Arrondissement de Cahors

LUZÉCH. — *Justice de paix.* — Par décret du président de la République, M. Pons, Pierre, est nommé suppléant de la justice de paix en remplacement de M. Bagel, décédé.

Enfin, après plus d'un an, la nomination du suppléant du juge de paix est faite et elle est en faveur d'un vieux et ferme républicain, nous nous en félicitons. Mais qui dira combien cette fonction a fait faire de démarches, a occasionné de sollicitations de la part de tous les hommes politiques.

Chaque hobereau du canton de Luzéch avait son candidat ou était candidat.

Tous se recommandaient de la Républi-

que ; mais la presque unanimité d'entre eux est réactionnaire.

Certains de ceux qui patronnaient une candidature ont leurs petites et grandes entrées à la Préfecture ; ils prétendent les avoir également dans un ministère.

M. Vallé n'a pas tenu compte cependant de leurs démarches et de leur influence (!)

Républicain, il a voulu servir le parti républicain, et a observé strictement la récente circulaire adressée aux préfets par le président du Conseil, au sujet des fonctionnaires.

M. Vallé, dédaignant les courbettes et les pressantes sollicitations, a nommé un républicain.

Réjoignons-nous en car peut être cette nomination servira d'exemple aux distributeurs ordinaires de prébendes, et les empêchera à l'avenir de nommer à des postes de choix et de confiance, des réactionnaires militants.

LA RÉD.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Comice agricole.

Les membres du Comice agricole se sont réunis le 29 juin à trois heures du soir, à la mairie du Puy-l'Évêque sous la présidence de M. Caviole.

Il a été donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, et le concours pour l'année 1902 a été fixé aux dates des 6 et 7 septembre au chef-lieu de la commune de Duravel. Les inscriptions pour prendre part au concours seront reçues jusqu'au 1er août. Les commissions d'examen de ce concours ont été nommées, et le programme, qui sera ultérieurement publié, a été définitivement arrêté.

M. Carrié, avocat et propriétaire à Grèzes, a fait émettre le vœu que la Compagnie d'Orléans réduise les tarifs de transports des vins du Lot aux taux des régions du Midi les plus favorisées. Car cette différence dans les tarifs des transports est une cause de délaissement des vins du Lot, bien qu'étant de qualité supérieure. Cette différence de traitement pèse lourdement sur le département d'autant plus que les vignes ne produisent qu'un faible rendement, et que leur établissement et leur entretien y sont exceptionnellement onéreux.

M. Pardes, viticulteur à Prayssac, a demandé au Comice agricole de prendre l'initiative d'envoyer aux journaux de nombreux renseignements relatifs aux cours, à la qualité et à l'écolement de nos vins, ce qui est un moyen d'étendre leur bon renom. Satisfaction sera donnée à ce vœu au moins à partir de la prochaine récolte.

COURS. — Orage. — Le 30 juin, vers 6 heures du soir, un orage épouvantable s'est abattu sur la commune de Cours, arrachant une grande quantité d'arbres et emportant les terres.

La foudre est tombée sur la maison d'école des garçons, endommageant toute la toiture et renversant la cheminée.

Les pertes s'élèvent à plusieurs centaines de francs. Les récoltes ont été en grande partie détruites.

AUJOLS. — Orage et grêle. — Le 30 juin, vers 6 heures du soir, un orage accompagné de grêle s'est déchaîné sur notre commune ; le vent, la grêle et une forte pluie ont fait rage pendant 15 ou 20 minutes.

L'orage, d'une rare violence, a arraché des noyers séculaires, ainsi qu'un grand nombre d'arbres fruitiers ou autres.

Toutes les récoltes sont presque perdues, les vignes sont hachées. Les habitants sont dans la consternation.

De mémoire d'homme on n'avait vu pareil désastre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La Dynamite. — Lundi matin, vers huit heures, au moment où le train de voyageurs de Bagnac à Figeac passait sur le pont du chemin de Buzac qui longe le Célé, une détonation formidable se fit entendre. Le bouton d'alarme ayant été tiré, le mécanicien, craignant un accident stoppa immédiatement. Au même moment, un individu qu'on n'a pu reconnaître fuyait à toutes jambes à travers champs.

Ce dernier venait de jeter une grande quantité de dynamite dans la rivière, et l'explosion avait déterminé la panique parmi les voyageurs. Il serait urgent qu'une surveillance très active soit exercée, d'autant plus que la Société de pisciculture du Lot a fait immerger dernièrement dans notre ville plusieurs milliers de truites alevins.

Abattoir. — Nombre de bestiaux abattus à l'abattoir de Figeac pendant le mois de juin : Bœufs 10 têtes ; veaux 141 ; moutons 167 ; porcs 2.

Total 320 têtes.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Vol de brebis. — Des individus restés inconnus se sont introduits dans les écuries du nommé B..., habitant dans la commune de Lanzac, et lui ont volé 15 brebis.

Plainte a été portée à la gendarmerie, qui croit être sur la piste des malfaiteurs.

Fête de quartier. — Un groupe important de commerçants et de jeunes gens ont décidé d'organiser une fête dans le quartier central de la ville.

Afin de donner à cette fête le plus d'éclat possible on la fera coïncider avec le 14 Juillet.

D'ores et déjà nous pouvons assurer que le programme sera bien garni, lequel comprendra surtout un grand bal populaire.

VAYRAC. — Pour la Martinique. — Le comité de secours en faveur des victimes de St-Pierre a l'honneur de remercier les habitants de la commune de Vayrac, qui ont si gracieusement et si généreusement contribué à cette œuvre de patriotisme et de solidarité et de les informer que la somme de 336 fr.

montant des souscriptions recueillies, vient d'être régulièrement versée à qui de droit. Pour nos malheureux compatriotes, encore une fois merci !

CUZANCE. — Sur l'initiative de M. Neyrac maire et de son Conseil municipal, une souscription a été faite au profit des sinistrés de la Martinique.

124 francs ont été recueillis et versés à la caisse du receveur cantonal.

ALVIGNAC. — Suicide. — Un sieur B. âgé de quatre-vingt-trois ans, du Village d'Alvignac, a été trouvé noyé dans un étang près de la fontaine de Miers.

Plusieurs fois, paraît-il, ce malheureux avait manifesté son intention de finir ainsi. Aucun motif cependant n'aurait dû le pousser à cet acte. Sa famille, qu'il laisse dans la désolation, le traitait bien.

ST-GERMAIN. — Foire. — Foire passablement belle sous tous les rapports.

Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie de 32 à 33 fr. les 50 kilos ; d'attelage ; de 400 à 750 la paire ; baisse sensible ; veaux de 0 80 à 0 90 le kilo ; affaires lentes.
Brebis : de 28 à 29 fr. pièce ; agneaux, de 16 à 20 fr. pièce ; bélier reproducteur ; de 40 à 50 fr. pièce.
Porcelets d'élevage ; de 18 à 25 fr. pièce ; baisse sensible ; volaille, de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le 1/2 kilo ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est hésitant, nos rentes sont offertes et nos chemins en baisse.

On attribue cette faiblesse à l'incertitude relative à la conversion du 3 1/2 0/0 et à la perspective de nouvelles charges qui frapperont l'exploitation de nos grandes lignes.

De plus le marché des Mines à Londres, est lourd et le nôtre l'est aussi par répercussion. Le 3 0/0 reste à 101,72 après 101,62 au plus bas après 101,80 premier cours ; le 3 1/2 0/0 finit à 102,45.

Le Crédit Foncier se traite à 752 ; le Crédit Lyonnais à 1.057 ; la Société Générale à 612 ; la Banque française pour le Commerce et l'Industrie est demandée à 245.

Nos chemins reculent : le Lyon à 1430 ; le Midi à 1265 ; le Nord 1938 et l'Orléans à 1490.

Le Suez est ferme à 4075.

L'Extérieure clôture à 81,72 ; l'Italien à 103,95 ; le Portugais cote 30 10 ; le Russe 3 0/0 1891 reprend à 88 ; le Turc D à 26 85 et la Banque Ottomane 574 n'ont pas varié.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée se traite à 71 60.

Sur le marché en Banque, les actions de la Johannesburg Consol Invest. C^e L^a cotent 92 50.

L'Action de la C^e Franco-Américaine des bassins pétroliers de Sainte-Marie maintient ses bonnes dispositions à 32 et 32 50.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai

au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qu'ils entourent, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes ; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes ; substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés ; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie ; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y répondra.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique	Temps
	maxima	minima		
2 Mer.	+ 24	+ 15	769	Beau
3 Jeudi	+ 25	+ 15.5	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 65

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

**PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR**

XV

Morte et vivante !

Dangerfield leva sa petite face décolorée. — Qu'y a-t-il ? demanda-t-il. Dois-je monter ?

Qui, répondit sèchement Mansfield. Et comme vous traiterez cette pauvre enfant dans la peine, que le ciel vous traite un jour. Je reste ici et l'emmènerai chez moi, si elle veut y venir.

Dangerfield sourit du plus méchant et du plus sinistre sourire.

— Je considère comme très probable qu'elle ira, dit-il. La maison en briques et à deux étages de M. l'avocat Mansfield fera un assez triste contraste après les splendeurs de Scarswood... mais dame... les mendiants n'ont pas le choix.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Il monta au premier étage, le sourire sur les lèvres, le cœur battant de joie.

— Vous avez eu votre jour, ma belle amie, se dit-il à lui-même, mais je crois...

Il ouvrit brusquement la porte de la chambre et entra.

Catherine avait allumé les bougies des candélabres et ravivé le feu.

Elle se tenait debout devant lui et le regarda lorsqu'il parut.

Elle avait quitté son fauteuil et s'était légèrement appuyée contre la cheminée, laissant tomber ses mains croisées devant elle.

A l'une de ses mains amaigries, de riches bagues brillaient aux reflets du feu, et seul, à sa main gauche, apparaissait l'anneau de fiançailles de Gaston Dantrée.

Ce fut la première chose que vit Dangerfield. Il fit entendre un petit rire, et le désigna du doigt.

— Vous portez donc cela encore, ma belle cousine Catherine ?... et il se rétablira, dit Otis. Eh bien ! qui sait ?... Vous l'aimiez follement. Il peut se repentir de son manque de foi, quand il sera rétabli, et peut-être aurons-nous un mariage, après tout. Espérons-le. Il s'est conduit avec vous atrocement mal, je puis le dire. Mais votre sexe angélique est plein d'indulgence, et une femme est toujours prête à pardonner à l'homme qu'elle aime.

Il prit un siège en face d'elle et ils se regardèrent dans les yeux.

— Est-ce cela que vous êtes venu me dire, sir Richard Dangerfield ?

— Non, Catherine... A propos, votre nom

est-il bien véritablement Catherine ? Il faudra que je m'en informe auprès de Mme Vavator. Je suis venu ici, à la requête du vieux Mansfield, pour parler d'affaires et régler avec vous une question d'argent. Comme il est beau pour vous, ma chère, d'avoir tant d'amis à l'heure de votre chute ! les Talbot, les Mansfield, et cet épais dragon de Vere qui ferait tout au monde pour vous, tout... excepté, peut-être de vous épouser. Vous avez vraiment l'air d'une reine sans couronne, ma grande, mon imposante mademoiselle Dangerfield... pas belle, vous le savez, ma chère, vous ne l'avez jamais été... mais, maintenant, digne, hautaine, et le reste. Ah ! comme les puissants tombent, en vérité !... Il y a quinze jours à peine, vous commandiez ici en véritable souveraine, maintenant...

Il restait debout, dans un morne silence, la regardant et ricanant de pitié.

Son petit corps semblait se dilater et devenir grand à l'heure du triomphe.

— Et cet autre soir, continua-t-il, vous la rappelez-vous, Catherine ? Oh ! laissez-moi vous appeler de ce nom familier, pour la dernière fois ! Cette autre soirée où moi, pauvre petit avocat de rien, comme m'appelait M. Gaston Dantrée, j'ai eu la folle présomption, dans la serre, de vous demander d'être ma femme. C'était insensé, et j'ai grandement mérité la buffade que j'ai reçue pour ma peine. J' i même mérité d'être traité d'avorton. Personne ne le sait mieux que moi. Vous, l'héritière de Scarswood, et moi ne valant pas une chiquenaude ! Si j'avais eu seulement une

belle moustache comme Dantrée... Mais hélas ! je n'avais rien pour moi, et vous m'avez traité tout juste comme je le méritais, Catherine. Vous adoriez la beauté, et Dantrée était à vos pieds ; vous l'adoriez, vous, et lui, il adorait votre fortune, c'est une histoire qui court les rues. Quelque pitié que le sort ne nous ait pas fait tous deux beaux, au lieu de nous faire habiles. Quelle chance, dites-moi, à l'intelligence contre la beauté, surtout chez une femme ? Vous m'avez traité comme un pauvre diable que j'étais, Catherine, et maintenant, en retour, je viens ici ce soir vous offrir trois mille livres qui m'appartiennent et que je puis donner ou garder si cela me plaît.

Il s'arrêta, le visage rouge d'une joie sardonique.

Celui de Catherine n'avait pas changé.

— Continuez, dit-elle d'une voix ferme.

Il s'approcha d'un pas.

Que signifiait cette leur diabolique qui brillait alors dans ses yeux ?

Elle la vit, mais son regard ne fléchit pas.

— Catherine, dit-il, je ferai mieux que cela, pour vous. Qu'est-ce qu'une pitoyable somme de trois mille livres pour celle qui naguère était l'héritière d'un revenu annuel de huit mille livres ? Je puis faire mieux pour vous et je le ferai. Pourquoi quitteriez-vous Scarswood ? Pourquoi ne pas y rester encore comme maîtresse, avec moi ?

— Continuez ! dit-elle encore de la même voix ferme.

— Faut-il donc parler plus clairement !

(A Suivre.)

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXII

Les Mines

Le marin se plaignit d'abord de ce qu'on l'avait laissé si longtemps. Il avait aussi le désir d'aller visiter les magasins de l'Yuba, et comme la nuit se faisait, il se mit à dire qu'il allait être privé de cette satisfaction. Mais quand on lui parla du grog, il demanda le dollar qui lui revenait et engagea Creps à l'accompagner. Celui-ci refusa, déclarant qu'il était trop fatigué pour aller si loin, et que, de plus, il mourait de sommeil. Le matelot partit donc tout seul.

Dès que les cinq associés eurent soupé et placé une sentinelle, ils se retirèrent sous la tente et s'enveloppèrent dans leurs couvertures. Un quart d'heure après, tout ce monde-là dormait si profondément, que leurs ronflements

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

eussent pu être entendus à un demi mille de là.

Onze heures venaient de sonner. Donatus avait été désigné pour faire la garde, et marchait de long en large devant la tente. La lune brillait éclatante à l'horizon, et le pauvre diable cherchait à oublier les fantômes et les spectres qui hantaient sa cervelle, chassant également de ses souvenirs les hideux spectacles qu'il avait eu sous les yeux pendant la journée. De temps à autre il jetait un regard au fond de la vallée, où des centaines de feux brûlaient encore, à la lueur desquels ils pouvait également distinguer les sentinelles montant la garde devant les tentes.

Tout à coup son attention fut attirée par les accents de deux voix enrôlées qui semblaient sortir du milieu d'un buisson. On eût dit que l'on se disputait, car les paroles étaient des blasphèmes et des menaces épouvantables.

Dès qu'il aperçut quelqu'un s'avançant de son côté à travers les pins, Donatus mit son fusil en joue et s'écria :

— Qui vive !

— Je vais te tordre le cou, Yankee ! répondit une voix rude qui ressemblait plutôt au grognement d'un ours qu'à celui d'un homme.

— Ah ! c'est vous, l'Ostendais, fit Donatus en riant. C'est bien, par ici camarade.

— Qu'est à dire ? vociféra le marin qui paraissait toujours lutter avec un autre homme, en imagination. Tu dis que je suis un lâche ! canaille ! misérable ! tiens ! meurs !

Une balle vint siffler aux oreilles de la sentinelle.

— Voyons ! Eh bien, l'Ostendais ! je ne suis pas un ennemi, je suis Donatus Kuik, votre ami, votre compagnon mineur.

Il avait à peine achevé ces paroles que le marin se jetait sur lui, l'étreignait entre ses bras et le précipitait violemment sur le sol, en y roulant lui-même et en vociférant toujours.

La décharge du coup de revolver avait réveillé les mineurs, qui se précipitèrent hors de la tente et aperçurent la lutte insensée qui se passait devant eux.

— Des Américains m'imposent silence ! Allons donc ! j'écraserais le dernier des Yankees ! hurlait le marin.

Les quatre camarades vinrent délivrer Donatus, mais le marin ne les reconnaissait point encore. On lui avait enlevé ses armes ; on cherchait à le calmer, mais il se ruait et se débattait comme un fou furieux.

— Servons-nous du lasso, suggéra le Bruxellois.

Donatus alla chercher l'arme du vaquero dans la tente et la remit à Pardoes en lui disant :

Voilà ! voilà ! il s'agit de le lier comme on ferait d'une bête féroce. Dépêchez-vous, l'ami, afin qu'il ne blasphème plus. Cela porte malheur.

Pardoes réussit à lasser le marin qui était ivre comme un Polonais et qui, à bout de force tomba lourdement par terre, en rugissant comme un lion.

— Donnez-moi sa couverture, dit le Bruxellois, et ne vous inquiétez plus de lui. Il a

trop bu et, demain matin, il ne se rappellera plus ce qui lui est arrivé. Allons retournons à la tente, camarades. Je vais monter la garde et je veillerai sur cet ivrogne pendant quelques heures. Je suis sûr que, d'ici à quelques minutes, il va dormir comme un loir.

Cet incident pénible empêcha Donatus de fermer les yeux pendant un certain temps. Il chercha à interroger Creps, mais celui-ci ronflait déjà. Le pauvre garçon laissa donc retomber sa tête sur le sac qui lui servait d'oreiller et murmura tristement ces paroles :

— Sont-ils heureux ! Ils dorment comme s'ils se trouvaient couchés dans de bons lits de plumes, à Anvers. Je regrette bien que mon cœur ne soit pas aussi solide que mon « coffre ».

« Mais je veux de l'or ! de l'or ! je me battrais contre un dragon à sept têtes, armé de dents innombrables pour arriver à trouver un trésor. De l'or, de l'or... »

Donatus Kuik, accablé de fatigue, finit enfin par céder au besoin de sommeil qui l'accablait.

XXIII

Les Mines d'or

Le lendemain matin, à l'heure du déjeuner, le marin dormait encore profondément dans sa couverture. Ses camarades furent obligés de le secouer afin qu'il rouvrit les yeux.

(A suivre.)

PHARMACIE MODERNE

J. Fournié

Pharmacien-Chimiste
CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — CAHORS
DROGUERIE, SPÉCIALITÉS
TISANE DES CHARTREUX

ECHOS DE PARTOUT. — Depuis quelques temps il n'est bruit, de toute part, que des guérisons, quelquefois véritablement miraculeuses, opérées avec la Tisane des Chartreux. Le Tisane des Chartreux est perçait-il, un puissant dépuratif du sang et comme le plus grand nombre des maladies sont produites par des humores ou par des humeurs contenues dans le sang, c'est aux propriétés dépuratives de la Tisane des Chartreux qu'il faut attribuer les guérisons qu'elle opère.

Partitions donc notre sang. La Tisane des Chartreux est en vente au prix de 4 franc.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1519, du 5 Juillet 1902.

Analyse rapide de l'eau, par le D^r Pignet et Hue. — Le télégraphe sans fil Cervera, par Emile Guarini. — Les Goëlands dominicains, par Virgile Brandicourt. — Oxford et Cambridge, par Pierre de Mériel. — Développement des chemins de fer courants polyphasés, par J. Garcin. — Les enseignes, par Albert de Rochas. — Les sources, par le D^r F. Malméjac. — La maladie des jeunes chiens, par Henri de Parville. — La galéruque de l'orme, par A.-L. Clément. — Traverses métalliques de chemins de fer en vieux rails, par L. V. — L'explosion de Marsat, par un témoin. — Paris-Vienne, par R. Poyet. — Nécrologie, par J.-L. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 30 juin 1902, par Ch. de Villedeuil. — Appareils téléphoniques, système Berliner, par J.-L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. Sommaire du n° 31 — du 3 juillet 1902.

Le Nain et la Citrouille, par Victorien Aury. — Le chapelet de perles, par E. Dupuis. — Le Juif-Errant, par L. Margery. — Mémoires d'une poupée, par Oncle Job. — La capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de A. Birch, A. Lewembar, E. Monnier, P. Gamba.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1544^e livraison (4 juillet 1902).

Malheur est bon, par Danielle d'Arthez. — Le Buis, par M^{me} Barbé. — Le Métropolitain Parisien, par Daniel Bellet. — Juge imprudent. — Une dette de cœur, par Julie Borius. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

Lectures pour Tous

Quel livre, qu'elle revue emporter à la campagne ? On cherche une lecture attrayante et qui puisse être mise entre toutes les mains. Il n'est pas de publication qui réponde mieux à ces conditions que les Lectures pour Tous, publiées par la Librairie Hachette et Cie. Les articles variés et pittoresques, les romans et nouvelles, les illustrations abondantes qu'elle contiennent chaque mois en font la revue familiale et captivante par excellence.

Voici le sommaire du n° de Juillet des Lectures pour Tous : La Confiance, Force d'une Nation Armée. — La Beauté, Art et Martyre : Artifices et supplices d'une Toilette féminine. — Capitaines courageux : Une Histoire du Banc de Terre-Neuve, roman. — Supercheries photographiques. — La Traite des Noirs au vingtième siècle. — Le Tour du Monde pour cinq Sous : Voyage d'une Lettre à travers les Services Postaux. — L'Agriculture a besoin d'ailes : L'Oiseau destructeur infatigable des Insectes Nuisibles. — Un Cheval qui écrit. — Amours d'exil, nouvelle. — Les Vergers de l'oncle Sam. — Les Bienfaits et les Crimes de la Lutte.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 2 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après ;

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Amboise à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroix, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroix, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre

à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{re} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une ou deux périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.